

Coordination Inter-Services



LES ACTEURS

DE L'AIDE ET DU SOIN À DOMICILE UNIS
POUR RÉPONDRE À L'ÉTAT D'URGENCE
SANITAIRE LIÉ AU COVID-19

Une crise sanitaire sans précédent

En raison de la pandémie du Covid-19, la France est en confinement domiciliaire depuis le 17 mars 2020.

Face à ce contexte exceptionnel, les services à domicile ont, plus que jamais, besoin d'être solidaires pour assurer la continuité de services auprès de leurs bénéficiaires, particulièrement vulnérables face à cette épidémie.



Conséquences sur les SAP

Pénurie de salariés

Salariés malades

Salariés ayant contractés le Covid-19

Salariés ayant des problèmes de garde d'enfant

Salariés ayant fait valoir leur droit de retrait

Salariés en congés

Interventions modifiées

Bénéficiaires hospitalisés

Bénéficiaires partis dans leur famille

Bénéficiaires annulant leurs prestations par crainte d'être contaminés

Bénéficiaires décédés

Augmentation rapide et urgente d'accompagnement à domicile

Au fil des jours : un accroissement
des sorties d'hospitalisation

Face au nombre croissant des personnes contaminées les hôpitaux sont saturés. Le besoin de places précipite la sortie d'hospitalisation de nombreux patients.

De même, les personnes contaminées n'ayant plus de symptômes alarmants sont renvoyées chez elles, mêmes faibles, pour laisser la place à ceux qui sont dans un état plus inquiétant.

Conséquences : accroissement du besoin d'aide et de soin à domicile.





Qui est concerné par la coordination ?

Les acteurs du domicile
SAAD, SSIAD, SPASAD, HAD

Les acteurs du sanitaire
Hôpitaux, cliniques, SSR

Les établissements
médico-sociaux
EHPAD

L'autorité départementale

Conseil Départemental
Direction Autonomie
Équipes médico-sociales

L'autorité sanitaire
territoriale

ARS
Cellule de crise personnes âgées

Les structures de
coordination territoriale

MAÏA, CLIC, M2A, MDS,
PAERPA, CTA...

La coordination inter-services nécessite :

1.

La mobilisation de tous les services du territoire

2.

Un outil de partage pour mettre en relation les besoins d'interventions et les disponibilités de personnels

3.

La supervision du CD et de l'ARS pour légitimer le bienfondé de la coordination et mettre de côté les rivalités entre services

4.

Définir un rôle de référent territorial assumé idéalement par une structure de coordination territoriale à défaut par un ou des services volontaires



Les acteurs mobilisés

Les 4 principales fédérations du domicile ont signé un protocole inter-fédérations pour faire face à l'épidémie du Covid-19.

Un seul mot d'ordre : **agir ensemble** et **mutualiser les efforts** pour répondre aux besoins d'accompagnement à domicile !





Les coordinations inter-services déjà constituées

16 départements engagés



Un outil numérique pour mutualiser et coordonner les ressources

Une plateforme a été développée pour répondre à deux urgences :



1. Assurer les remplacements inter-services en fonction des besoins des uns et de la disponibilité des autres

2. Répondre à la multiplication des sorties d'hospitalisation et des demandes de prises en charge

Fonctionnement de la plateforme : volontariat et neutralité



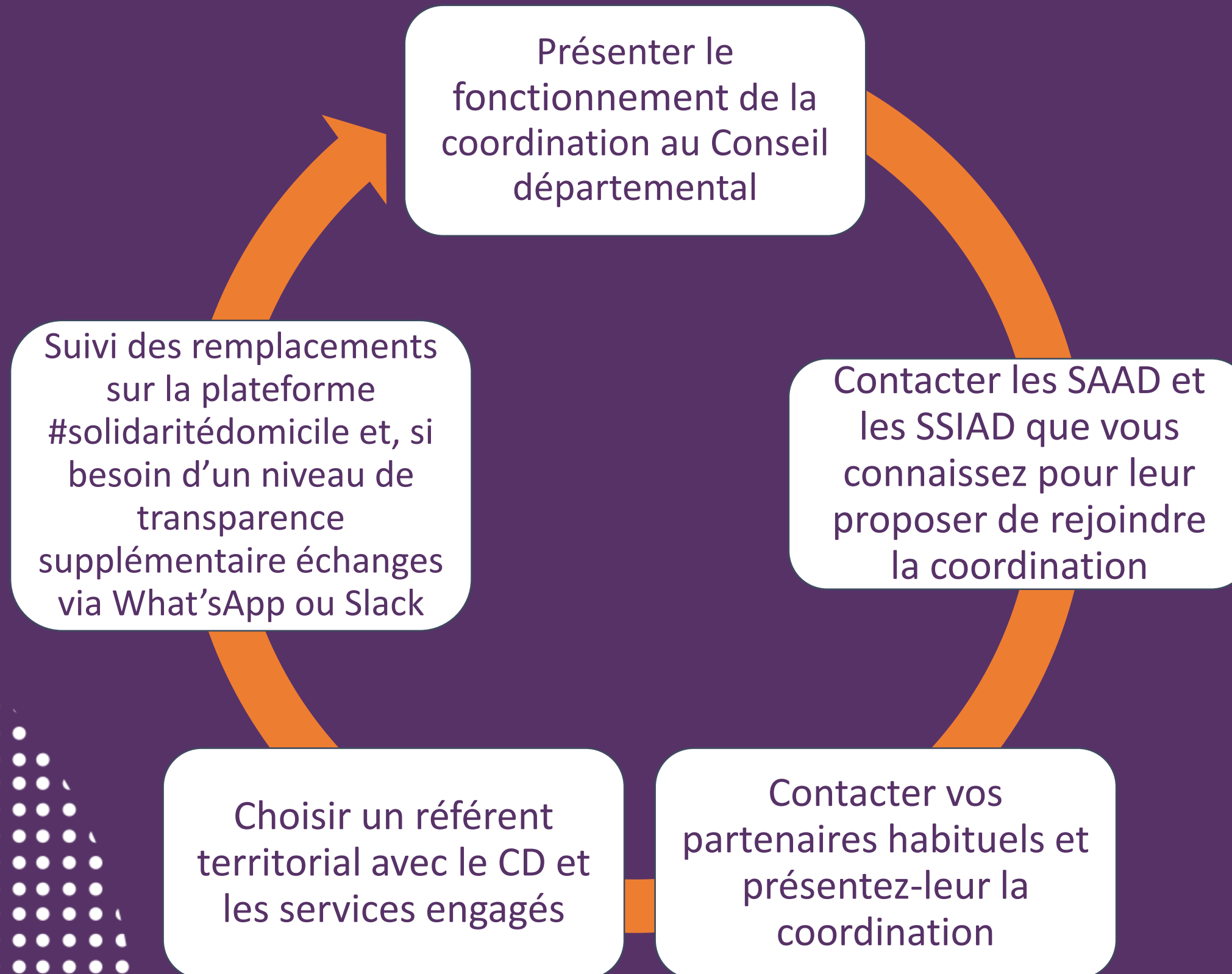


Développer la coordination inter-services

Comment mettre en place la
coordination sur votre territoire ?



Mobiliser les SAAD, SSIAD de votre territoire



Les arguments en faveur de la coordination :

1. *Permettre d'assurer les activités essentielles d'aide, d'accompagnement et de soin*
2. *Agir de façon éthique*
3. *Faire reconnaître le secteur, son importance et son professionnalisme*
4. *Sortir de la rivalité associatif/commercial*

Faire connaître l'existence de la coordination sur votre territoire

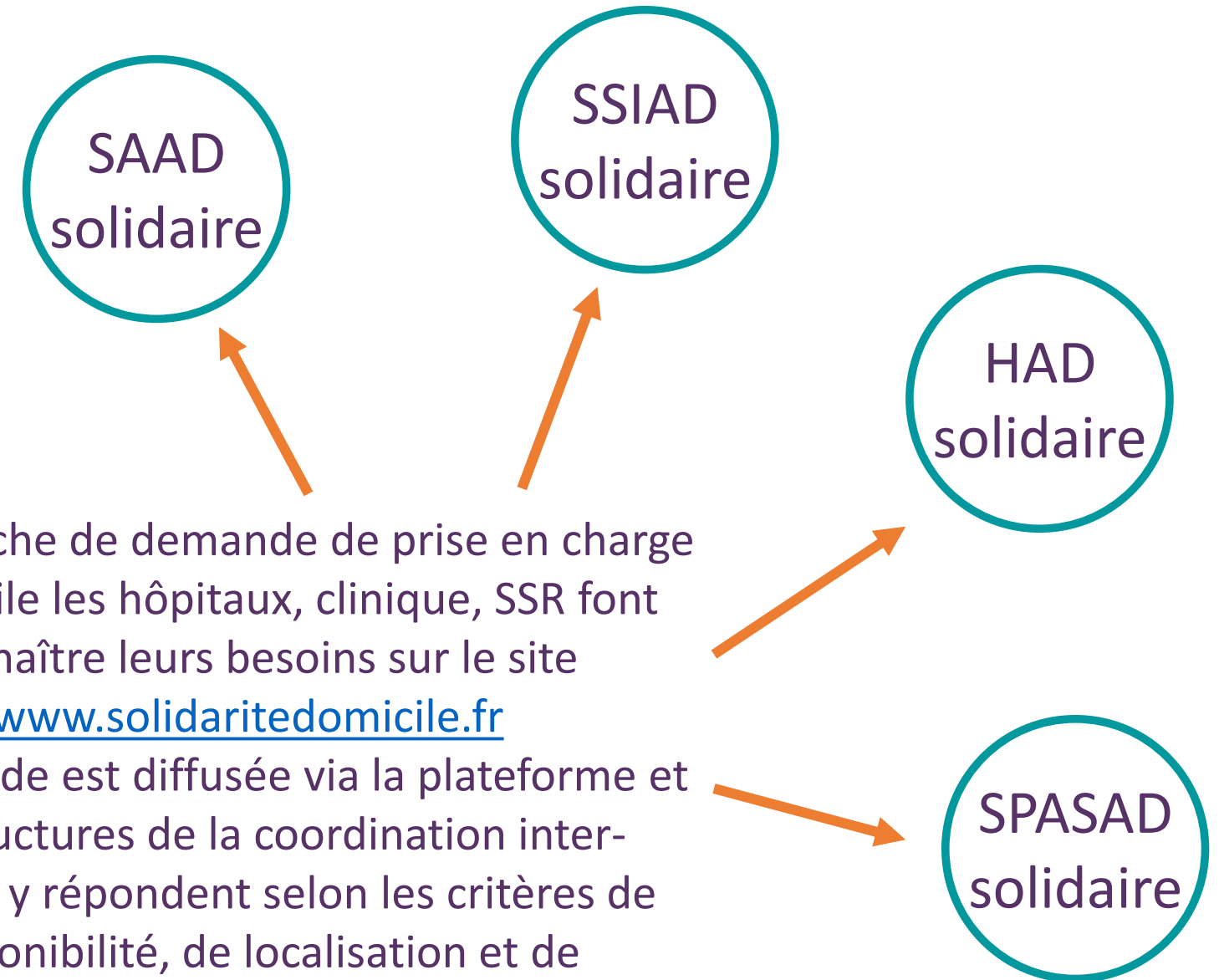


Contacter l'ARS pour leur présenter la coordination

Mise en relation avec la cellule de crise des personnes âgées



Informar les hôpitaux via l'ARS pour les prévenir de l'existence de la plateforme de coordination pour les sorties d'hospitalisation



Via une fiche de demande de prise en charge à domicile les hôpitaux, clinique, SSR font connaître leurs besoins sur le site www.solidaritedomicile.fr

La demande est diffusée via la plateforme et les structures de la coordination inter-services y répondent selon les critères de disponibilité, de localisation et de compétences des intervenants



#solidarité domicile : une plateforme gratuite

Tant que durera la crise sanitaire que nous traversons l'utilisation de cette plateforme restera entièrement gratuite pour l'ensemble des utilisateurs. L'objectif est d'être tous unis pour continuer à venir en aide aux personnes vulnérables.



Contactez-nous

ACCÉDER À LA PLATEFORME
www.solidaritedomicile.fr

INTÉGRER LA COORDINATION INTER-SERVICES
logistique@solidaritedomicile.fr

BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT
coordination@solidaritedomicile.fr

Médiatisez votre engagement !



FACEBOOK

#solidaritedomicile



TWITTER

#solidaritedomicile



LINKEDIN

#solidaritedomicile

